

73 - Département Eau et Assainissement - Autorisation de signature concernant le marché de fourniture de pièces et raccords fonte pour les réseaux d'eau potable, d'assainissement et de voirie

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Pour assurer la bonne marche de ses services et assurer ses missions, le Département Eau et Assainissement a procédé à une consultation pour le renouvellement de son marché de fourniture de pièces et tuyaux en fonte.

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum, ni maximum, composé de 5 lots et passé selon la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert en application des articles 33 3^{ème} alinéa, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Lot	Désignation
01	Robinetterie en fonte
02	Bouches à clé et accessoires, et fonte de voirie
03	Appareils de défense incendie, clapets et ventouses
04	Tuyaux et pièces de raccord
05	Appareils de régulation de pression

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP et au JOUE et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation le 21 août 2014. La date limite de remise des offres était fixée au 1^{er} octobre 2014. 13 dossiers ont été téléchargés sur la plateforme et 5 ont remis un dossier.

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres a décidé lors de sa séance du 24 octobre 2014, de retenir pour :

- Le lot n° 1 : la société HEINRICH CANALISATION - VHM
- Le lot n° 2 : la société HEINRICH CANALISATION - VHM
- Le lot n° 3 : la société HEINRICH CANALISATION - VHM
- Le lot n° 4 : la société HEINRICH CANALISATION - VHM
- Le lot n° 1 : la société RAMUS.

Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2014.